

Tarifs

Introduction

En matière de tarification, Bordier & Cie SCmA (la Banque) différencie sa clientèle gérée ou conseillée de sa clientèle sans mandat.

Pour la clientèle conseillée, les frais et commissions ne sont pas les mêmes selon que les clients ont choisi un mandat de conseil global, portant sur l'ensemble de leur portefeuille ou un mandat de conseil ponctuel, au niveau transactionnel uniquement.

Un entretien avec votre gérant vous permettra de déterminer la solution la plus adaptée à vos besoins.

Les présents tarifs ne s'appliquent pas aux clients de gérants indépendants ni aux clients résidents aux USA pour lesquels il existe une tarification spécifique.

1. <u>Caractéristiques de nos services</u>	3
2. <u>Mandat de gestion ou mandat de conseil global</u>	4
3. <u>Compte « all-in fee »</u>	4
4. <u>Compte de dépôt (Execution only) ou mandat de conseil ponctuel</u>	5
5. <u>Compte de dépôt pour Crypto assets</u>	5
6. <u>Compte en fonds de placement</u>	6
7. <u>Courtages en fonds de placement</u>	6
8. <u>Placements monétaires</u>	6
9. <u>Options</u>	7
10. <u>Futures</u>	7
11. <u>Métaux précieux</u>	7
12. <u>Private Assets</u>	7
13. <u>Autres frais bancaires</u>	8
14. <u>Les rémunérations et autres avantages reçus de tiers ou versés à des tiers</u>	9
15. <u>Divers</u>	9

1. Caractéristiques de nos services

Gestion discrétionnaire

Dans le cadre du mandat de gestion, la Banque prélève une commission de gestion. Ce mandat s'adresse aux clients souhaitant confier à la Banque la gestion de leur portefeuille.

Vous avez le choix entre plusieurs niveaux de risque et plusieurs monnaies de référence. Votre portefeuille est la résultante d'une allocation stratégique basée sur le long terme, d'une allocation tactique et notamment de notre sélection de titres et de fonds de placement.

La commission de gestion est perçue trimestriellement sur la base d'une moyenne mensuelle pondérée de vos avoirs.

Activités de conseil

Nous offrons deux mandats de conseil distincts auxquels s'appliquent deux tarifs différents, l'un pour un mandat de conseil tenant compte de l'ensemble de votre portefeuille (conseil global), l'autre pour un mandat de conseil lié à des transactions isolées (conseil ponctuel).

La commission qui est prélevée par la Banque dans le cadre de son activité de conseil, global ou ponctuel, vous donne accès aux informations et recommandations de notre département de recherche.

Mandat de conseil global: commission de conseil

Dans le cadre d'un mandat de conseil global, la Banque prélève une commission de conseil.

Un tel mandat porte sur des conseils en placement personnalisés qui tiennent compte de votre profil de risque et de l'ensemble de votre portefeuille auprès de la Banque et dans le cadre duquel la Banque vous fournit des conseils proactifs et des suggestions d'investissement et vérifie la composition de votre portefeuille.

En revanche, contrairement au compte géré c'est exclusivement vous qui décidez et instruisez les transactions.

La commission de conseil est perçue trimestriellement sur la base d'une moyenne mensuelle pondérée de vos avoirs.

Mandat de conseil ponctuel: commission d'administration

Dans le cadre d'un mandat de conseil ponctuel, la Banque prélève une commission d'administration. Un tel mandat porte exclusivement sur les conseils en placement liés à des transactions isolées sans que la Banque ne prenne en compte l'ensemble de votre portefeuille. Dans ce cadre, vous recevez des conseils et suggestions de placement à votre demande. La Banque n'est pas proactive, elle ne suit pas les cours des positions que vous détenez dans votre portefeuille et ne vérifie pas la composition de votre portefeuille.

C'est exclusivement vous qui décidez et instruisez les transactions et c'est à vous exclusivement qu'il appartient de vous assurer que vous respectez le principe de la répartition des risques ou que vous n'encourez que des risques financiers que vous pouvez et souhaitez assumer.

La commission d'administration est perçue trimestriellement sur la base d'une moyenne mensuelle pondérée de vos avoirs.

Compte de dépôt (Execution only)

Les comptes qui n'ont ni mandat de gestion, ni ne sont conseillés sont soumis à une commission d'administration qui couvre les activités liées à votre dépôt.

Vos avoirs sont déposés auprès de la banque et le compte est géré par vous-même. Vous transmettez directement vos instructions à la banque.

La commission d'administration est perçue trimestriellement sur la base d'une moyenne mensuelle pondérée de vos avoirs.

Droits de garde

Les droits de garde «custody fees» comprennent les services nécessaires au dépôt des titres et des parts de fonds.

Courtages

Les commissions de courtage sont prélevées pour l'achat ou la vente de titres sur les montants achetés ou vendus. À l'exclusion des fonds de placement, les commissions de courtage sont à taux dégressif: plus le volume de l'opération est élevé, plus le taux appliqué est faible.

2. Mandat de gestion ou mandat de conseil global

Commission de gestion ou de conseil global¹

Rétrocessions conservées par la Banque

moins de CHF 1 million	0,90%
de 1 à 2 millions	0,70%
de 2 à 5 millions	0,55%
plus de 5 millions	0,35%
Minimum CHF 1 600.–	

¹ Pour les Clients au bénéfice d'un mandat de gestion ou de conseil et qui n'auraient pas autorisé que la Banque conserve les rémunérations reçues de tiers, ces commissions sont majorées de 0,2%.

Droits de garde

Conservation des valeurs en dépôt

Comptes nominatifs	0,20%
Comptes numériques / sociétés	0,25%

Minimum CHF 200.– | À ces droits s'ajoutent les droits de garde des correspondants, les frais de tiers et les frais fiscaux.

Courtages

Souscription, achat et vente de titres

Un rabais de 35% est accordé sur les courtages de base, soit environ :

	Actions suisses	Actions USA / UE	Actions autres	Obligations
moins de CHF 50 000.–	0,72%	1,30%	1,43%	0,59%
50 001.– à 100 000.–	0,65%	1,21%	1,30%	0,52%
100 001.– à 150 000.–	0,59%	1,11%	1,21%	0,46%
150 001.– à 250 000.–	0,52%	1,04%	1,14%	0,39%
250 001.– à 500 000.–	0,39%	0,85%	0,91%	0,26%
500 001.– à 1 000 000.–	0,20%	0,65%	0,72%	0,17%
1 000 001.– et plus	0,13%	0,59%	0,65%	0,13%

Minimum par transaction CHF 150.– | Les courtages des correspondants sont inclus.

3. Compte « all-in fee »

Dans certains cas, nous proposons à notre Clientèle une tarification « all-in fee » qui comprend :

- les commissions de gestion ou de conseil,
- les droits de garde,
- les courtages.

moins de CHF 2 millions	1,50%
de 2 à 5 millions	1,20%
de 5 à 10 millions	1,00%
plus de 10 millions	0,80%
Minimum CHF 25 000.–	

4. Compte de dépôt (Execution only) ou mandat de conseil ponctuel

Commission d'administration ou de conseil ponctuel¹

Rétrocessions conservées par la banque

moins de CHF 1 million	0,40 %
de 1 à 2 millions	0,35 %
de 2 à 5 millions	0,30 %
plus de 5 millions	0,28 %

Minimum CHF 1 600.– | Maximum CHF 15 000.–

¹Pour les Clients au bénéfice d'un mandat de gestion ou de conseil et qui n'auraient pas autorisé que la Banque conserve les rémunérations reçues de tiers, ces commissions sont majorées de 0,2%.

Droits de garde

Conservation des valeurs en dépôt

Comptes nominatifs	0,20 %
Comptes numériques / sociétés	0,25 %

Minimum CHF 200.– | À ces droits s'ajoutent les droits de garde des correspondants, les frais de tiers et les frais fiscaux.

Courtages

Souscription, achat et vente de titres

Un rabais de 10 % est accordé sur les courtages de base, soit environ :

	Actions suisses	Actions USA/UE	Actions autres	Obligations
moins de CHF 50 000.–	0,99 %	1,80 %	1,98 %	0,81 %
50 001.– à 100 000.–	0,90 %	1,67 %	1,80 %	0,72 %
100 001.– à 150 000.–	0,81 %	1,53 %	1,67 %	0,63 %
150 001.– à 250 000.–	0,72 %	1,44 %	1,58 %	0,54 %
250 001.– à 500 000.–	0,54 %	1,17 %	1,26 %	0,36 %
500 001.– à 1 000 000.–	0,27 %	0,90 %	0,99 %	0,23 %
1 000 001.– et plus	0,18 %	0,81 %	0,90 %	0,18 %

Minimum par transaction CHF 150.– | Les courtages des correspondants sont inclus.

5. Compte de dépôt pour Crypto assets

Commission d'administration

moins de CHF 1 million	0,40 %
de 1 à 2 millions	0,35 %
de 2 à 5 millions	0,30 %
plus de 5 millions	0,28 %

Minimum CHF 500.–

Droits de garde

Conservation des valeurs en dépôt

Comptes nominatifs	0,20 %
Comptes numériques / sociétés	0,25 %

Minimum CHF 200.– | À ces droits s'ajoutent les droits de garde des correspondants, les frais de tiers et les frais fiscaux.

Courtages

Achat et vente de Crypto assets

Crypto assets (BTC / ETH / XRP)	1,00 %
---------------------------------	--------

Minimum par transaction CHF 150.– | Les courtages des correspondants ne sont pas inclus.

6. Compte en fonds de placement

Dans le cas où un compte géré ou conseillé est entièrement investi en fonds de placement de la Banque et fonds assimilés, le compte n'est soumis à aucune commission de gestion, ni d'administration, ni droits de garde à l'exception des frais liés aux dépôts coffre. Dans les autres cas, la tarification ordinaire s'applique.

7. Courtages en fonds de placement

Souscription, achat et vente de parts de fonds

	Fonds monétaires	Fonds en obligations	Fonds en actions	Fonds alternatifs <i>(hedge funds, etc.)</i>	Fonds d'allocations d'actifs
Fonds Bordier & Cie <i>Minimum</i>	—	0,50% <i>CHF 50.–</i>	1,00% <i>CHF 100.–</i>	—	1,00% <i>CHF 100.–</i>
Autre fonds <i>Minimum</i>	0,25% <i>CHF 62.50</i>	0,50% <i>CHF 125.–</i>	1,00% <i>CHF 250.–</i>	1,50% <i>CHF 500.–</i>	1,00% <i>CHF 250.–</i>

Les parts de fonds Bordier & Cie déposées dans nos livres ne sont pas soumises aux droits de garde ni à la commission d'administration ou de gestion. Le changement d'un fonds Bordier & Cie vers un autre fonds Bordier & Cie se fait sans courtage.

8. Placements monétaires

Placements fiduciaires

CHF 100 000.– et plus

Minimum par transaction CHF 125.–

Commission

0,50% par an

Bons du Trésor, autres placements à court terme

0,50% par an

Minimum par transaction CHF 125.–

9. Options

Options sur titres, indices et métaux

Frais de courtage

Eurex et autres marchés

4,00%

Minimum par transaction CHF 125.- | Courtages des correspondants inclus.

Options sur devises

Moins de CHF 20 000.-

5,00%

Dès CHF 20 000.-

4,00%

Minimum par transaction CHF 125.-

En cas d'assignation, se référer aux courtages en vigueur.

10. Futures

Prix par contrat

CHF 25.-

minimum CHF 250.-

EUR 25.-

minimum EUR 250.-

USD 25.-

minimum USD 250.-

11. Métaux précieux

Or – Argent

	Achat / vente Livraison auprès d'un correspondant ou dépôt collectif Minimum CHF 100.-	Achat / vente Livraison auprès de Bordier & Cie Minimum CHF 200.-
Compte de dépôt	0,90%	1,90%
Compte géré	0,70%	1,70%
Compte conseillé	0,70%	1,70%
Tarif de base	1,00%	2,00%

12. Private Assets

Veillez demander une tarification à votre gestionnaire.

13. Autres frais bancaires

Commissions sur coupons et remboursements

Prélèvement et encaissement de coupons

Dividendes et intérêts reçus de nos correspondants à l'étranger: 1,00 %
Minimum par transaction: CHF 2.–

Remboursements d'obligations

- Remboursement d'obligations en monnaies étrangères: 0,375 %
- Bons du Trésor USA, Canada, Pays-Bas, etc.: aucune commission.

Fiscalité opérationnelle

Frais de récupération impôt anticipé suisse

Intervention à partir de CHF 500.–
10% du montant récupéré.
Minimum CHF 250.–

Frais de récupération impôt à la source étranger

Intervention à partir de CHF 4 000.– récupérables
10% du montant récupéré.
Minimum CHF 500.–

Tax Voucher

EUR 75.– par attestation.

US Clients compte ségrégué

USD 1 500.– par année.

Relevés fiscaux suisses antérieurs à 2016

CHF 250.–

Demande de relevés fiscaux spécifiques allemands

EUR 500.– à EUR 2 500.–

Service des crédits

Avance à terme fixe – ligne de crédit

Frais de dossier: CHF 250.–

Garantie – caution

- Frais de dossier: CHF 250.–
- Commission en Suisse: 0,8%; min. CHF 800.–*
- Commission à l'étranger: 1%; min. CHF 1 000.–*

*du montant garanti

Garantie carte de crédit/débit

- Frais de dossier: CHF 250.–
- Commission forfaitaire en francs suisses: CHF 300.–
- Commission forfaitaire en monnaies étrangères: CHF 400.–

Trafic des paiements

- Virement CHF: pas de frais
- Virement Euro via SEPA et EUROASIC: CHF 20.–
- Virement frais partagés (donneur ordre et bénéficiaire): CHF 20.–
- Tout autre virement: CHF 40.–
- Modification/annulation d'un paiement en cours: CHF 100.–
- Paiement carte de crédit: CHF 20.–

À ces frais s'ajoutent les frais de nos correspondants.

Transferts de titres

- Exécution et transfert vers une autre Banque: CHF 150.– par ligne.
- Fonds de placement: CHF 200.– par ligne.
- Fonds de placement alternatifs: CHF 600.– par ligne.

Transferts or physique

Exécution et transfert vers une autre Banque:
1% du montant.

Dépôt coffre

CHF 200.– ou CHF 500.– par année selon la taille.

Autres frais de tenue de compte

CHF 400.– par année.

Frais de tenue de compte pour Personne Exposée Politiquement (PEP)

CHF 5 000.– par année.

Clôture de compte

Administration et bouclage d'un compte: CHF 1 250.–
Agio: 1% sur le montant du retrait en espèces.

Émissions d'attestations diverses telles que des attestations et/ou certifications de titularité, ou de solvabilité

Frais d'établissement de l'attestation:

- CHF 300.– par attestation + éventuels frais tiers.
- Confirmation bancaire: CHF 300.–

Due diligence en matière de crypto (crypto compliance)

Veillez demander une tarification à votre gestionnaire.

14. Les rémunérations et autres avantages reçus de tiers ou versés à des tiers

Le Client autorise la Banque à recevoir des avantages patrimoniaux ou d'autres prestations de la part de tiers en rapport avec les prestations que la Banque fournit au Client (les rémunérations) et, dans la mesure où la Banque a perçu ou perçoit des rémunérations revenant au Client au titre de l'article 400 CO ou au titre d'autres prescriptions légales, le Client accepte expressément qu'elles fassent partie intégrante de la rémunération de la Banque et lui demeurent acquises comme une rémunération supplémentaire. Il renonce irrévocablement à faire valoir tout droit de restitution de ces rémunérations, ce qui inclut l'intégralité des rémunérations reçues dans le passé.

Vous trouverez de plus amples informations au sujet des rémunérations reçues par la Banque à l'article 47 de nos Conditions Générales disponibles à l'adresse suivante: www.bordier.com/fr/switzerland/conditions-generales ou sur demande auprès de votre chargé de relation.

Par ailleurs, la Banque peut conclure avec des gérants indépendants une convention prévoyant une rémunération en fonction des affaires conclues par ces derniers. Le Client accepte qu'au terme de cette convention, la Banque verse des avantages patrimoniaux à des gérants externes. Ces avantages représentent un pourcentage de tout ou partie des revenus nets générés pour la Banque au cours de l'année par Client concerné. Cette convention peut également prévoir un rabais en faveur des Clients sur les prestations facturées par la Banque.

Pareillement, le Client accepte également que la Banque rémunère des apporteurs d'affaires pour la présentation d'un nouveau Client. En principe, sauf cas particulier, cette rémunération constitue, pour une durée limitée, un pourcentage de tout ou partie des revenus nets générés pour la Banque au cours de l'année par Client concerné.

L'information au sujet des rémunérations versées par la Banque incombe à leur bénéficiaire, à savoir le gérant externe ou l'apporteur d'affaires concerné.

De plus amples informations quant aux rémunérations versées à des tiers se trouvent à l'article 48 de nos Conditions Générales que vous trouverez à l'adresse suivante: www.bordier.com/fr/switzerland/conditions-generales ou sur demande auprès de votre chargé de relation.

15. Divers

- Pour toutes autres opérations ou tous autres services offerts par la banque, n'hésitez pas à demander la tarification à votre gérant.
- Tous frais additionnels liés à des demandes spécifiques du Client seront facturés séparément.
- Les éventuels frais de nos correspondants et les taxes de bourse sont facturés en sus.
- La TVA n'est pas incluse, et le cas échéant, elle sera facturée en sus.
- La Banque se réserve le droit de modifier en tout temps ses tarifs.

Genève

Bordier & Cie SCmA | Banquiers Privés depuis 1844

Rue Rath 16 | case postale | CH-1211 Genève 3

t + 41 58 258 00 00 | f + 41 58 258 00 40 | bordier.com

Nyon

Bordier & Cie SCmA | Banquiers Privés depuis 1844

Rue de la Porcelaine 13 | case postale 1045 | CH-1260 Nyon 1

t + 41 58 258 07 50 | f + 41 58 258 07 70 | bordier.com

Berne

Bordier & Cie SCmA | Banquiers Privés depuis 1844

Spitalgasse 40 | Postfach | CH-3001 Bern

t + 41 58 258 07 00 | f + 41 58 258 07 10 | bordier.com

Zürich

Bordier & Cie SCmA | Banquiers Privés depuis 1844

Talstrasse 83 | CH-8001 Zürich

t + 41 58 258 05 00 | f + 41 58 258 05 50 | bordier.com